



Actu

Nous le savons, nous l'avons dit, nous l'avons écrit (Cf. Notre tract 4 pages de mars dernier : «2015 une année essentielle pour les DRAC»), la réforme territoriale menée tambour battant par le gouvernement de Manuel Valls s'inscrit dans une trajectoire libérale visant au désengagement et au repli de l'Etat.

Les déclarations volontaristes du Premier ministre et les discours rassurant de Fleur Pellerin ne changent rien à l'affaire. Alors qu'elle prétend, une fois de plus, moderniser, simplifier et optimiser l'administration de notre pays, cette réforme va au contraire concentrer les pouvoirs, encore, et éloigner les citoyens et les usagers des centres de décision. Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que ces politiques-là vont à contresens des besoins d'une société en crise. Outre le fait qu'il refuse le débat public et fait très peu de cas de la démocratie sociale, le gouvernement loupe une occasion probablement historique de repenser et renforcer les services publics. C'est pourtant le moment ou jamais d'affirmer leur rôle central en matière de proximité, de lien social, de développement sans exclusive de tous les territoires, de citoyenneté et de démocratie, et, n'ayons pas peur des mots, en termes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Au lieu d'incarner enfin cette ambition sociale, le pouvoir issu de l'alternance de 2012 emboîte le pas de ses prédécesseurs. Comme aux plus belles heures de la RGPP, il est question au fond de réduire le poids « insupportable » de la dépense publique, de faire la chasse aux doublons, de mutualiser, de rationaliser, notamment, les fonctions support, etc. Tout ceci se traduit aisément dans le langage courant : des missions dévaluées voire purement et simplement détruites, des emplois supprimés, des agents déplacés, des budgets amputés, des métiers, des compétences et des savoir-faire perdus.

Le ministère de la culture qui jusqu'ici n'a pas été épargné, loin s'en faut, par la réforme de l'Etat se trouve cette fois encore directement concerné par la réforme territoriale. Les DRAC qui ne sont pas autre chose que le ministère en régions et qui sont objectivement l'un des garants essentiels du droit de tous à la culture partout en France, dans tous les territoires de la République, sont expressément dans le collimateur. Mais il faut bien voir également que l'administration centrale ne sortira pas indemne d'un tel chambardement. **Chacun voit bien qu'un ministère de la culture affaibli dans ses DRAC sera un ministère affaibli tout court.** Or un ministère diminué sera forcément en mauvaise posture pour travailler de concert avec les collectivités territoriales – sous la forme, la seule possible et durable, de partenariats public-public – dans l'intérêt général et au service de la Nation toute entière.

La ministre qui a reçu les organisations syndicales représentatives à ce sujet le 8 juillet dernier n'a pas convaincu. Comment pourrait-il en être autrement. Pour espérer éviter de passer au laminoir de l'autoritarisme et de l'aveuglement de Matignon, ce ministère devait se donner les moyens d'être audacieux, offensif et innovant sur ses politiques et son champ d'action. La réflexion tant attendue sur le renouveau des politiques culturelles dans le contexte pressant des événements dramatiques du début d'année est

Réforme territoriale, on ne lâche rien !

restée beaucoup trop superficielle et largement inachevée. Tout se passe comme si la ministre et le ministère subissaient cette réforme pilotée depuis le sommet de l'Etat et dictée par les instances internationales au nom de la « realpolitik ».

La ministre n'a pas convaincu et elle n'a pas répondu non plus aux questions sociales pourtant les plus urgentes. Les personnels se battent et vont continuer à se battre pour leurs missions, leur travail et leur emploi, mais ils attendent aussi de la ministre en personne la garantie qu'il n'y aura aucun licenciement ni aucune mobilité forcée. Or à ce jour, sur ce point crucial, Fleur Pellerin et son cabinet, en dépit de moult précautions oratoires, n'ont toujours, dans les faits, rien écrit. La ministre doit comprendre que les déclarations d'intention ne suffiront pas à restaurer la confiance. **A ce propos, l'annonce de 135 nouvelles suppressions d'emplois en administration centrale** dans les 3 ans qui viennent a eu l'effet d'une douche froide et vient nous rappeler au besoin que les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

Les mesures d'ajustement technique/technocratique qui jalonnent ce dossier, qui, une fois encore, semble échapper à la rue de Valois, ne sont pas de nature à calmer le jeu, bien au contraire. Ce qui compte pour les personnels, ce sont les engagements politiques et sociaux, les engagements durables qu'ils revendiquent, et non pas le niveau ni la couleur des « organigrammes macro » ou encore la nomination de « chefs de service préfigureurs ». Le conducteur d'un train qui déraile a certainement le mérite de rester à son poste mais enfin il doit avant tout songer à sauver les passagers plutôt qu'à continuer à calculer un hypothétique horaire d'arrivée.

La CGT-Culture salue la mobilisation des personnels et soutient activement toutes leurs initiatives comme celles menées devant la Préfecture de Loire-Atlantique à Nantes ou encore à Besançon sur la base du mot d'ordre « Non au dépeçage du ministère de la culture par les Préfets ». Nous pensons aussi à l'action « **Flash-mob** » conduite en instantané depuis les DRAC et sur un mode largement unitaire à l'occasion du Comité technique commun des DRAC réuni à Paris le 23 juin dernier.

Les personnels tiennent bon. Les organisations syndicales aussi, avec eux. Elles insistent autant que faire se peut sur l'importance de lier les enjeux de missions et de devenir des politiques culturelles à ceux de l'emploi et des conditions de travail. L'unité syndicale est un atout précieux et considérable. C'est dans le cadre de ce front commun pour les DRAC – c'est-à-dire pour le ministère –, et pour les personnels des DRAC que les organisations représentatives persistent à exiger un débat au Comité technique ministériel, en présence de Fleur Pellerin, sur la charte de déconcentration et naturellement sur tous les points et décisions afférents à cette réforme.

En attendant, une certitude et beaucoup d'espoir : pour les DRAC, pour le ministère, pour l'ensemble des personnels et pour le service public, on ne lâche rien !

Rémunération Carrière



Réparation et revitalisation pour le corps des techniciens de recherche

Il y a, parmi les missions du ministère de la culture, des missions de recherche spécifiques à notre domaine mais d'un intérêt que personne ne conteste, qui couvrent un champ très large, allant des sciences de la conservation au patrimoine culturel immatériel, à l'archéologie, à l'architecture, etc.

Il y a, au sein de la filière scientifique du ministère, un « pôle recherche », chargé de faire vivre cette « recherche culturelle » en travaillant en lien étroit avec les conservateurs, les enseignants et les documentalistes.

Ce « pôle recherche » comprend quatre corps : les ingénieurs de recherche (A+), les ingénieurs d'études (A), les assistants ingénieurs (A-) et les techniciens de recherche (B), en tout 440 personnes... que le ministère de la culture semble avoir complètement oublié. Par exemple, on l'a dit, et il faut le redire, les techniciens de recherche sont le seul corps de catégorie B à ne pas être entré dans le NES (nouvel espace statutaire), ce qui fait qu'ils commencent leur carrière à l'indice 312, alors que la catégorie C commence, elle, à l'indice 321, bravo la Culture ! Face au peu d'intérêt dont fait preuve le Ministère lorsque les élus du personnel l'interpellent sur ces questions, au CTM ou en CAP, la CGT-Culture et le SNAC-FSU ont pris le taureau (ministériel) par les cornes. **Le plan d'action se résume en deux mots : réparation et revitalisation du corps des TR et, dans la foulée, de l'ensemble du « pôle recherche ».** La FSU et l'UGFF-CGT ont pris l'attache de la DGAFP pour connaître les causes du blocage. Il en ressort qu'il ne se situe pas au ministère de la fonction publique. Lundi 6 juillet 2015, nous avons été reçus rue de Valois par le cabinet de la ministre de la culture représenté par François Romaneix (conseiller chargé des affaires sociales), entouré de Claire Chérie (Cheffe du SRH) et de Marie-Anne Guichard-le Bail (Cheffe du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement).

La CGT-Culture et le SNAC-FSU ont porté et défendu les revendications suivantes :

Pour la réparation du corps des Techniciens de Recherche (TR)

1 – Entrée des TR dans le NES, avec effet rétroactif au 1er janvier 2015. La DGAFP n'y est pas opposée (le décret NES date de 2009 !), le ministère dit être d'accord ! En principe, on nous promet une décision dans les jours à venir et une évocation au prochain CTM du 10 juillet.

2 – Relèvement du plafond indemnitaire. Il n'a pas été modifié depuis... 1992 (décret 92- 990 relatif au régime de participation à la recherche scientifique). Conséquence : un TR dans une DRAC a un manque à gagner hallucinant par rapport à un agent de la filière administrative, de même catégorie, en administration centrale, de l'ordre de... deux SMIC par an ! La DGAFP et le ministère disent ne pas être opposés à un relèvement indemnitaire. Problème : il n'y a plus de sous, le petit matelas qui restait, il y a quelques mois, est passé ailleurs (« nous avons dû établir des priorités »...). Cela n'empêche pas, a minima, d'entamer des discussions pour que le passage au RIFSEEP (la nouvelle catastrophe indemnitaire qu'on nous

promet) ne se fasse pas dans des conditions trop désavantageuses pour les TR. Mais dans un premier temps, et de toute urgence, nous demandons que les primes des Techniciens de Recherche soient revalorisées sans plus attendre.

3 – Repyramidage des TR qui n'ont plus la possibilité d'évoluer au sein de la filière recherche, sur la base d'un examen professionnel, en tenant compte des missions réelles exercées par les agents (pas du RMCC, le « répertoire des métiers du Ministère », ce joujou techno dont ils sont très fiers et qui sert à surtout ne jamais prendre en compte le travail réel). Ce repyramidage devrait permettre à pas mal de monde de passer dans le corps des ingénieurs d'études (quand on voit les missions exercées !) et devrait également concerner, très logiquement, les Assistants Ingénieurs. Tout cela doit être discuté, l'administration n'est pas opposée à la mise en place d'un groupe de travail dès la rentrée, mais il va peut-être falloir mettre en œuvre une amicale pression car... l'administration est facétieuse. Exemple de facétie : un Technicien de Recherche part à la retraite, on ré-ouvre son poste en Ingénieur d'Etudes, ce qui est la preuve qu'il faisait bien un travail d'ingénieur, mais en étant payé comme un technicien. Si on laisse faire, c'est ça, la requalification au ministère de la culture, : on requalifie les emplois, mais pas les agents.

Pour la revitalisation du corps et plus généralement du « pôle recherche »

Lorsque les réparations seront actées et programmées, nous proposons la levée de la dérogation de l'INRAP, ce qui permettrait à 1600 archéologues d'avoir le droit de choisir entre rester sur leur contrat ou intégrer un des quatre corps de recherche. Cela aurait pour effet de mettre ces corps à l'abri de l'étranglement numérique dans lequel les place actuellement la négligence de gestion à laquelle ils sont confrontés, et cela permettrait aux personnels de l'INRAP de construire une carrière avec un parcours professionnel diversifié. Là aussi, la DGAFP rappelle que le principe de la levée de dérogation de l'INRAP irait dans le sens de la doctrine du retour à la règle que promeut Marylise Lebranchu. De son côté, le Ministère est, pour le moment, clairement assis sur le frein à main. Et on n'arrive pas à savoir pourquoi... Ce chantier de défense des métiers de la recherche, de leur revalorisation et des missions scientifiques du Ministère doit aussi se poursuivre dans le cadre des nombreuses réformes en cours relatives aux compétences des services de l'État.

La CGT-Culture et le SNAC-FSU porteront les légitimes revendications des personnels de recherche du Ministère de la Culture partout où cela sera nécessaire.



Concours réservé du corps des Ingénieurs d'Etudes

Lors du recensement des contractuels éligibles au processus de titularisation de la loi « Sauvadet », l'administration centrale avait identifié 35 agents dont les fonctions correspondaient potentiellement à celles du corps des Ingénieurs d'Etudes. 28 d'entre eux réunissaient les conditions d'accès à l'éligibilité. Chaque ouverture de concours réservé fait l'objet d'un arrêté ministériel d'organisation.

La CGT-Culture a demandé la révision immédiate du projet d'arrêté pour le concours réservé des Ingénieurs d'Etudes présenté au Comité de suivi du 20 mars 2015. En effet, ce projet prévoyait une épreuve écrite pour l'épreuve d'admissibilité comme pour les autres concours réservés de catégorie A. Or, cette épreuve écrite est supplémentaire par rapport aux concours « normaux » prévus pour la filière recherche (épreuves sur titres et travaux) ; ce qui aurait été plus défavorable aux contractuels éligibles à la titularisation qu'à toute personne se présentant en externe. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) avait lui-même pris la précaution d'organiser pour le concours réservé de ses IE, une épreuve orale sur travaux. La CGT-Culture a souligné que le maintien d'une épreuve écrite serait contraire au statut des ingénieurs et elle a par conséquent indiqué qu'elle saisirait au besoin le Tribunal Administratif.

Lors de la séance du 7 mai 2015 du Comité de suivi, l'administration annonçait avoir révisé son arrêté d'organisation de ce concours. Elle s'est calée sur celui du concours réservé des ingénieurs d'Etudes du MESR.

La nature des épreuves est ainsi fixée :

épreuve d'admissibilité : elle consiste en une évaluation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établie par les candidats comprenant la présentation de leurs travaux de recherche ;

épreuve d'admission : elle consiste en une épreuve orale de 30 mn.

Les inscriptions pour ce concours réservé sont prévues en septembre 2015.

BREVES BREVES BREVES ...

Inauguration de la caverne Chauvet, les archéos à l'affût du Président de la République !

Le 10 avril, une délégation de cinq archéologues de l'Inrap Rhône-Alpes a réussi à s'infiltrer à l'inauguration de la caverne Chauvet en présence de François Hollande et de Fleur Pellerin.

L'objectif était de faire entendre au Président de la République et à la Ministre de la Culture, ainsi qu'au public présent les problèmes que rencontre l'archéologie préventive publique dans le cadre de la mise en concurrence des fouilles archéologiques. Des tracts ont été distribués et les personnes interpellées, dont de nombreux élus, qui ont souvent été surpris par les problèmes et le statut de l'archéologie qu'ils ne connaissaient pas.

Cette délégation a été entendue par le conseiller patrimoine de Fleur Pellerin, juste avant la fin des discours afin d'empêcher l'interpellation du Président de la République par les agents de l'Inrap.

Le président de l'INRAP reconnaît une baisse des moyens aussi bien pour les opérateurs privés que pour l'Inrap, préjudiciable à l'archéologie et à la santé des agents (...). Il souhaite que les services de l'Etat exercent un contrôle accru sur les moyens alloués aux chantiers et à leurs études. Cette concurrence agressive entre les différents opérateurs entraîne une baisse des coûts pour les aménageurs, mais nuit à la sauvegarde du patrimoine.

Le message est clair : on ne lâche rien !

BREVES BREVES BREVES ...

Sous les Velux de la Sainte Chapelle la ministre se fait interpellier

A l'occasion d'une inauguration de la fin du chantier des travaux de restauration des vitraux de la Sainte Chapelle le 20 mai, les agents des monuments ont profité de la présence de la Ministre pour mettre en lumière le sous-effectif et la précarité.

Alors qu'on se flatte de ces travaux, et que d'année en année, la fréquentation des monuments est toujours plus croissante, les effectifs quant à eux ne cessent de baisser, avec toujours plus de précarité et de pauvreté. Un nouveau monument ouvre cette année à Croix, près de Lille, la villa Cavois. Si l'on pourrait se féliciter de cette bonne nouvelle en matière culturelle, c'est 36 postes en moins sur le budget du Centre des monuments nationaux et 50 postes d'agents titulaires non pourvus.

Les conditions de travail et de santé des agents se détériorent et le service public en pâtit : ce sont les visites commentées qui sont en voie de disparition. Alors que la ministre demande que les lieux historiques soient plus ouverts avec une médiation qui doit se développer, c'est exactement le contraire qui est fait avec le CMN.

C'est pourquoi la CGT Culture continue de revendiquer les effectifs nécessaires pour un service public de qualité rendu aux usagers.

Actu

Logements de fonction : Des réponses mais pas encore toutes les garanties

Vendredi 10 juillet, s'est tenue la réunion de négociations relative au préavis de grève reconductible à compter du 13 juillet.

Rappel des revendications :

- ▶ Neutralisation des effets de la réforme pour le calcul des redevances ;
- ▶ Plan pluriannuel de rénovation des logements de fonction ;
- ▶ Absence de prise en charge des fluides tant que les états sanitaires n'ont pas été réalisés ;
- ▶ Mise en place de commissions d'attribution et maintien de celles déjà existantes ;
- ▶ Respect de la vie privée dans le cadre de l'évaluation sanitaire des logements.

Sur les redevances : reconnaissance de la spécificité du Ministère

Depuis lundi le directeur de Cabinet a saisi le Premier Ministre pour demander un arbitrage interministériel afin d'obtenir la neutralisation de l'effet de la réforme en matière de redevances. Le Cabinet s'engage à une réponse pour le 22 juillet. Rappelons qu'une grande partie des logements est située sur des ensembles patrimoniaux, dans des monuments historiques et parfois sur des communes où le prix du locatif servant de base de calcul de la redevance, est excessivement cher. Cela reviendrait à multiplier par deux, trois ou quatre les redevances des agents logés, majoritairement de catégorie C.

Pour la prise en compte des spécificités relative aux logements de fonction au Ministère de la Culture, **il a été obtenu le principe d'aménagement d'un « loyer » de référence dérogatoire aux dispositions actuelles du calcul de la redevance.** Néanmoins, la neutralisation totale des effets de la réforme pour le calcul des redevances n'est toujours pas garantie.

Auparavant, la Ministre de la Culture avait saisi Bercy. Une rencontre a eu lieu le 9 juillet. Il en ressort que pour compenser la hausse de la redevance, il est proposé un complément indemnitaire (primes) qui par ailleurs serait intégré sous le plafond indemnitaire actuel. Traduction : il ne s'agit pas d'une prime supplémentaire ! La CGT a refusé tout net cette proposition parce qu'elle est sous le plafond. En outre, le Ministère ne dispose d'aucun budget supplémentaire pour payer cette prime !

Enfin, le conseiller social a rappelé qu'il n'y aurait pas d'application de la réforme tant que la décision du Premier Ministre ne serait pas rendue.

Sur les fluides : le Ministère n'a toujours pas de solution acceptable

Sur la prise en charge des fluides, le Ministère étudie la possibilité de calculer un montant forfaitaire basé sur les standards de consommation d'énergie d'immeuble moderne et bien isolé. Ce forfait serait à payer après l'évaluation sanitaire et technique des logements réalisée par France Domaine et ce quelque soit l'état du logement. Cette proposition est insuffisante au regard de l'état sanitaire d'un nombre non-

négligeable de logements de fonction. La CGT continue à exiger que le paiement des fluides n'est ni acceptable ni légal si l'état sanitaire du logement est dégradé et si la rénovation n'est pas faite.

Sur la rénovation des logements : des engagements réitérés

Le Conseiller social s'est engagé à un plan pluriannuel de rénovation des logements de fonction en administration centrale, dans les services à compétences nationales (SCN) et dans les établissements publics (EP). Pour ce faire, en fonction des évaluations sanitaires et techniques, un calendrier de travaux et des priorités seront décidés. Des moyens financiers adaptés doivent être trouvés et une programmation immobilière et budgétaire doit être élaborée. Les représentants du personnel en seront informés.

Sur les commissions d'attribution : ça coince bizarrement !

L'administration maintient les commissions d'attribution existantes à Versailles et Fontainebleau. Il en sera créée une au CMN et probablement au Mobilier National. Très bizarrement le Secrétariat Général du Ministère refuse obstinément de créer une commission pour les logements de fonction de l'administration centrale, des autres SCN, des DRAC et des « petits » établissements publics ; en matière de transparence et de défense des personnels, on a vu mieux !

Sur le respect de la vie privée : le Cabinet admet des excès de zèle

Le Conseillers social a admis, a demi-mot que ce dossier, ô combien sensible, nécessitait plus de délicatesse de la part de l'administration. Message reçu !

Le logement de fonction est un outil de travail !

La situation des sites où les besoins en astreintes n'ont pas été pas évalués, pose problème dans la mesure où certaines concessions en NAS (nécessité absolue de service) ont été arbitrairement transformées en COPA (convention d'occupation précaire avec astreinte). Explication : les agents qui acquittaient une somme modique, vont se voir imposer une redevance qu'ils ne pourront plus payer, alors que leurs missions sont toujours les mêmes et les conditions de travail toujours aussi pénibles. Si le Ministère ne trouve pas de solution, ces personnels, pour garder leur emploi, vont être contraint de déménager à plusieurs dizaines de kilomètres de leur site. Qui alors assurera les astreintes ? La sûreté des bâtiments et des monuments historiques ? Des collections nationales ? Et la sécurité des personnes ? Sur ces questions et ces difficultés majeures, qui relèvent de l'intérêt général, l'administration mal à l'aise, n'offre aucune réponse.

Depuis quinze jours, avec l'intervention de la CGT à Matignon le 24 juin, l'occupation du Ministère le 6 juillet et la mobilisation des personnels, le Cabinet a décidé de saisir le Premier Ministre. Des réponses nous seront apportées le 22 juillet. C'est pourquoi la CGT a proposé de suspendre le préavis de grève jusqu'au 23 juillet au matin.





Santé et travail



Réformons la commission de réforme

La commission de réforme est une instance qui revêt une importance de plus en plus grande dans un contexte de dégradation des conditions de travail et de la santé des agents.

À la différence des comités médicaux composés uniquement de médecins, la commission de réforme comprend les membres du comité médical, des représentants de l'administration auprès de laquelle elle est instituée et des représentants du personnel à la CAP (commission administrative paritaire) dont relève le fonctionnaire concerné.

Le médecin de prévention peut aussi y participer ou émettre des observations écrites permettant d'éclairer la commission sur l'environnement de travail des agents et les risques auxquels ils sont exposés. Encore faut-il qu'il soit informé des dates et dossiers qui y seront discutés.

La commission de réforme est notamment consultée sur :

- ▶ l'imputabilité au service de la maladie ou de l'accident sauf si l'administration reconnaît d'emblée cette imputabilité,
- ▶ la situation du fonctionnaire à la fin de la dernière période d'un congé longue maladie (CLM) ou d'un congé longue durée (CLD) lorsque le comité médical a présumé le fonctionnaire définitivement inapte lors du dernier renouvellement de son congé,
- ▶ la reconnaissance et la détermination du taux de l'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation d'invalidité temporaire,
- ▶ suite à un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, la preuve de l'imputabilité au service et le taux d'invalidité, en vue de l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité,
- ▶ le dernier renouvellement d'une disponibilité d'office pour raison de santé.

Autant de sujets importants pour des agents en difficulté dans leur vie et leur carrière.

Il existe au ministère une commission de réforme ministérielle et des commissions de réforme départementales pour les agents affectés en région. Ce sont les représentants en CAP ministérielle qui siègent dans les commissions de réforme départementales.

Comment fonctionnent les commissions de réforme au ministère ?

Ou plutôt comment elles dysfonctionnent, tant ces instances sont de plus en plus un outil de licenciement pour l'administration.

Les convocations des représentants du personnel – quand elles existent – sont très tardives et ne permettent pas de traiter les dossiers des agents dans de bonnes conditions, aucune facilité n'est donnée aux représentants du personnel tant au niveau du temps de préparation de l'instance que de la mise à disposition d'un bureau pour consulter les dossiers individuels des agents.

En région, les représentants du personnel ne sont tout simplement jamais prévenus des dates des instances et ne peuvent pas y défendre les agents. C'est – d'après le ministère – trop compliqué de connaître les dates de toutes les instances départementales...

Cerise sur le gâteau, pour pallier les non convocations des représentants du personnel, le ministère a demandé aux DRAC de nommer des agents faisant office de représentants du personnel et ce, sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Il serait donc matériellement possible de convoquer un agent choisi par l'administration mais pas un représentant du personnel élu en CAP ! Il revient à l'administration de convoquer les représentants du personnel en temps voulu et de leur accorder toute facilité à traiter les dossiers.

Nous avons demandé aux CHSCT ministériels d'avril et de juillet que ces agissements cessent immédiatement et qu'un bilan sur 2011-2014 des commissions ministérielle et départementales (nombre de réunions, nombre de dossiers concernant des agents du ministère, présence des médecins de prévention, avis rendus) soit réalisé afin d'avoir un réel état des lieux du (dys)fonctionnement de ces commissions.

On peut se demander pourquoi autant de freins à ce que les représentants du personnel y siègent

L'administration dévoie les commissions de réforme. Celles-ci conduisent aux licenciements pour inaptitude sans que de véritables politiques de prévention de l'inaptitude soient mises en place et sans que le droit au reclassement soit mis en œuvre, ce qui est illégal.

Ces commissions doivent instruire en toute neutralité et non pas à charge le dossier. Rappelons qu'il appartient à l'administration de tout mettre en œuvre pour appliquer le principe de reclassement et favoriser ainsi le retour à l'emploi. Or aujourd'hui, la brutalité des procédures telles qu'elles sont mises en œuvre et une forme d'incurie de l'administration peuvent conduire à des actes désespérés. En effet certains agents prennent connaissance des avis rendus, par la commission, de leur inaptitude à tout poste et à toute fonction de façon définitive ce qui vaut licenciement !

S'agissant du comportement des médecins experts, dont la plupart n'ont aucun agrément, et qui imposent un timing absurde de cinq minutes par dossier quelle que soit la complexité de celui-ci, le tout dans un jargon médical limitant tout échange avec les représentants du personnel, il est inacceptable.

Les enquêtes obligatoires des CHSCT sur des accidents de travail et des maladies professionnelles ne sont pas versées aux dossiers d'imputabilité au service ; là encore c'est inacceptable. A aucun moment le travail n'est mis en débat ni les conditions de travail et ses conséquences sur la santé des agents.

Face à ces difficultés, la CGT Culture a décidé de mandater ses élus en CAP

pour se faire élire à la commission de réforme. Ceux-ci ont la lourde tâche de défendre et la bonne instruction des dossiers et le droit des personnels. Pour les aider, ils sont régulièrement réunis par le syndicat pour faire le point sur les difficultés rencontrées et y répondre au mieux. De plus, un point régulier est fait en CHSCT ministériel.

Les instances médicales sont des zones grises, la CGT Culture mettra tout en œuvre pour les faire revenir dans le droit et remettre au cœur des débats la question du travail et de ses conséquences sur la santé.

Il faut toujours garder un lien avec un collègue en arrêt de travail de longue durée et le mettre en lien avec son représentant en commission de réforme pour anticiper au mieux son retour à l'emploi. Cf tableau des élus CGT en commissions de réforme.

**Le ministère de la Culture n'est pas une caserne :
les commissions de réforme ne doivent pas être des
commissions de licenciement !**

Au delà de ce bilan nous revendiquons :

- ▶ l'arrêt de tout licenciement pour inaptitude ;
- ▶ l'application immédiate du principe de reclassement pour les personnels et le maintien dans l'emploi ;
- ▶ la présence du médecin de prévention qui devrait être obligatoire dans toutes les instances médicales afin d'évoquer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé de l'agent (environnement professionnel de l'agent) ;
- ▶ une communication aux agents de l'examen de leur situation par la commission et des décisions qui s'ensuivent
- ▶ une information sur leurs droits, les voies de recours possibles et les procédures des instances médicales ;
- ▶ une formation pour les représentants du personnel ;
- ▶ la communication du nom et des coordonnées des représentants du personnel dans les instances médicales à tous les agents ;
- ▶ le respect du quorum comprenant au moins un représentant par collègue (un médecin et un représentant du personnel)

Vos élus CGT-Culture

| Corps | Titulaires | Suppléants |
|---|---|---|
| Attachés d'administration | Nadine MARCHAND <i>nadine.marchand@culture.gouv.fr</i> | Sébastien BONNARD <i>sebastien.bonnard@museepicassoparis.fr</i> |
| Secrétaires administratifs | Marie-Christine AUBRY <i>marie-christine.aubry@culture.gouv.fr</i> | Alain CULPIN <i>alain.culpin@culture.gouv.fr</i> |
| Adjoints administratifs | Sylvie LAGARDE <i>sylvie.lagarde@bpi.fr</i> | |
| Assistants ingénieurs | Elisa PORTO <i>elisa.porto@culture.gouv.fr</i> | Anne-Claire VIRON-ROCHET <i>anne-claire.viron-rochet@ecoledulouvre.fr</i> |
| Chargés d'études documentaires | Isabelle FOUCHER <i>isabelle.foucher@culture.gouv.fr</i> | Jean-Christophe TON-THAT <i>jean-christophe.ton-that@culture.gouv.fr</i> |
| Ingénieurs d'études | Jan VANMOERKERKE <i>jan.vanmoerkerke@culture.gouv.fr</i> | |
| Maîtres assistants des ENSA | Alain DERVIEUX <i>dervieux.alain@gmail.com</i> | |
| Secrétaires de documentation | Christophe UNGER <i>christophe.unger@culture.gouv.fr</i> | |
| Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage | Carmine MACINA <i>carmine.macina@culture.gouv.fr</i> | |
| Adjoints techniques des administrations de l'état | Franck BOYER <i>franck.boyer@louvre.fr</i> | Saada MAAMAR <i>saada.maamar@culture.gouv.fr</i> |
| Chefs des travaux d'art | Pierre BONNAURE <i>Pierre.Bonnaure@louvre.fr</i> | |
| Techniciens d'art | Karim COURCELLES <i>karim.courcelles@louvre.fr</i> | Catherine GENTILHOMME-BLETTIERE <i>catherine.gentilhomme@culture.gouv.fr</i> |
| Techniciens des services culturels et des bâtiments de France | Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON <i>roselyne.charles-elie-nelson@culture.gouv.fr</i> | |



Débats



Syndicalistes pas voyous...

S'il est une chose qui fait débat dans le monde militant, syndical et a fortiori à la CGT, c'est d'accepter ou non des décorations, breloques républicaines issues de coutumes désuètes. Pour autant, est-ce mieux de laisser ce genre de « récompense » à un entre-soi, à une pseudo élite ?

Cet article n'a ni la vocation ni l'ambition d'y répondre. Simplement de rendre hommage à l'une de nos camarades et pas des moindres puisqu'ancienne secrétaire générale de la CGT Culture. Françoise Bosman a reçu la Légion d'honneur le 30 mai dernier. Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique, a ainsi rendu hommage à son parcours professionnel et à son engagement syndical qui sont intimement liés.

Françoise est entrée au Ministère de la Culture en 1969 comme auxiliaire de bureau non titulaire. En 1978, elle est intégrée sur titres et ancienneté dans le corps nouvellement créé des documentalistes. En 1985, elle est reçue deuxième au concours externe dans le corps des chargés d'études documentaires, placée auprès des ministères sociaux et détachée en 1991 dans le corps de la conservation du patrimoine en raison des fonctions exercées. Elle suscite et organise alors les versements d'archives des ministères pour le dépôt à Fontainebleau et participa au sauvetage des archives des cadres de la Régie Renault.

Admise au tour extérieur dans le corps de la conservation, elle suit une formation à l'Ecole nationale du Patrimoine. Elle est ensuite affectée au service technique des Archives de France. En 1995, elle est nommée directrice aux archives départementales du Val-de-Marne et est nommée conservateur en chef en 1998. En 2002, elle est directrice du service des Archives nationales du monde du travail à Roubaix, puis est nommée conservateur général en 2004,

où elle impulse de nombreuses initiatives : débats, colloques, publications et expositions sur les Archives qui ne sont plus de mise aujourd'hui...

Son engagement syndical commence dès son entrée au ministère puisque dans les années 70 elle est responsable CGT aux Archives nationales puis devient permanente comme secrétaire générale adjointe puis secrétaire générale du syndicat CGT des personnels des affaires culturelles (aujourd'hui appelé CGT Culture). Elle fut membre du bureau de la FERC-CGT (fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture). Dans les années 80, permanente confédérale, sous l'autorité de Georges Ségué, elle organise le centre confédéral d'archives de la CGT et de son Institut d'histoire sociale.

Aujourd'hui encore, Françoise continue son engagement en étant membre du conseil scientifique de l'Institut d'histoire sociale de la métallurgie CGT et membre de l'Institut d'histoire sociale CGT des Pyrénées Orientales. Engagement également associatif avec l'association des Amis de la Commune de Paris et le Secours populaire.

Toute sa vie, Françoise a travaillé à l'intérêt général et au service public des Archives nationales ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents du ministère à travers son engagement syndical à la CGT.

A l'heure où l'on ne cesse de dénigrer voir de criminaliser l'action syndicale, voici comme une bouffée d'oxygène portant un regard nouveau sur un parcours militant. Toutes nos félicitations à Françoise pour ce parcours professionnel hors norme et cet engagement militant, car il est bien souvent trop difficile de mener l'un sans sacrifier l'autre.

BREVES BREVES BREVES ...

Quand Polytechnique danse, les touristes déchantent !!

A l'heure d'un projet de « réforme » sur l'ouverture des musées 7 jours sur 7 - lancé sans aucune concertation en 2014 et qui doit faire l'objet d'une décision fin juillet - la direction du musée du château de Versailles nous montre sa vision du service public.

Le 29 mai, les agents d'accueil et de surveillance avaient pour consigne de mettre dehors (y a-t-il une autre expression plus appropriée ?) les visiteurs du château de Versailles 3 heures avant l'horaire habituel. Était-ce pour des raisons de sécurité ? diplomatique ? de santé pour les agents ? Que nenni... c'était pour la préparation du bal de l'Ecole polytechnique.

Du jamais vu ! Il était de coutume qu'aucun événement extérieur ne devait avoir d'incidence sur le bon fonctionnement du service public et l'ouverture du musée. Et ce bien sûr toujours sans concertation !

Une frontière vient d'être franchie ! Au moins, la direction de l'établissement a la franchise de ses intentions : l'intérêt général est mort, vivent les intérêts particuliers !

Actu

Ecole Spéciale d'Architecture : situation de crise !

Créée en 1865 par Eugène Viollet-Le-Duc après une expérience difficile aux Beaux Arts de Paris, l'Ecole Spéciale d'Architecture (ESA Paris) est un établissement d'enseignement supérieur de droit privé de statut associatif (loi 1901). Seule école habilitée à délivrer un diplôme d'état d'architecte sous tutelle de l'enseignement supérieur et répertoriée par le Ministère (décret 2005), elle se distingue par le mode de gouvernance et de désignation de ses instances. Une assemblée générale souveraine constituée d'une représentation par collèges de l'ensemble des membres de l'établissement – étudiants – enseignants – administratifs – désigne le Conseil d'Administration et le directeur.

La CGT, persona non grata.. ?

Au printemps 2013, un groupe de salariés rencontrant des difficultés de dialogue social avec l'actuelle direction se rapproche du Syndicat National des Ecoles d'Architecture (SNEA) pour constituer une section CGT.

Les conflits liés aux conditions de travail, déjà manifestes, nous ont amené à engager une démarche de réactivation de la représentation des salariés par la demande d'organisation d'élections des délégués du personnel (DP) et des représentants au Comité d'Entreprise (CE). Les contacts pris auprès de l'inspection du travail (DIRRECT) permettaient d'appuyer notre démarche sur un état, en cours, des effectifs salariés supérieur à cinquante.

Le silence de la direction suite à cette demande, vu les échéances des mandats en cours et les démissions constatées de plusieurs élus, pouvait constituer un délit d'entrave. De plus, les remises en cause de nos camarades dans leurs exercices professionnels ne pouvaient rester sans réponse. Début 2014, le SNEA s'est porté demandeur auprès du Tribunal d'Instance de Paris d'ordonner à la direction de l'ESA d'engager le processus électoral. Rejoint dans cette démarche par la section CNT de l'ESA et après plusieurs ajournements, le conseil de l'ESA a demandé la dissolution du comité d'entreprise considérant que ce CE n'avait pas de raison d'exister au vu des équivalents temps plein supposés inférieurs à cinquante. En l'absence de document fixant le calcul des effectifs par l'Inspection du Travail le tribunal

a débouté notre requête en février dernier. A quelques jours près, le courrier de la DIRRECT signifiant le nombre d'équivalents temps plein sur plusieurs années nous est parvenu (53 ETP). En toute logique, le SNEA a signifié de nouveau à la direction qu'elle devait engager le processus électoral pour constituer le Comité d'Entreprise et désigner les DP.

Une école sous mauvaise influence...

Depuis c'est l'enfer pour nos camarades et toutes personnes ne convenant pas à la direction. Provocations, blocage des moyens de travailler, la direction ne recule devant rien, jusqu'à repousser la date anniversaire de la fin des mandats en cours. Au mois d'avril, neuf salariés du personnel administratif ont reçu un courrier préalable au licenciement pour raison économique. Evidemment, huit sur neuf sont syndiqués. Cet événement a soulevé l'indignation de l'ensemble de la communauté de l'école. Etudiants, enseignants, parents d'élèves ont réagi pour demander des explications à la direction autant sur les motifs de ces licenciements que sur les orientations de la direction pour l'avenir de l'école. La mobilisation de la CGT-Culture a permis rapidement de rencontrer, avec une délégation des agents concernés, des étudiants et des enseignants de l'école, le conseiller social de la Ministre de la Culture mais aussi celui de l'enseignement supérieur. Si l'écoute a été à la mesure de la qualité des échanges au regard de la gravité de la situation, la capacité d'action de ces tutelles académiques se limite à diligenter une inspection. Pourtant, la presse nationale n'est pas en reste pour relever cette situation pour le moins insupportable et l'infiltration, favorisée par des sympathies internes franchement inquiétantes, de groupuscules d'extrême droite.

La mobilisation de la communauté de l'école reste entière et la nôtre doit être à la mesure des représailles dont nos camarades sont la cible. La CGT Culture continue à tout mettre en œuvre pour défendre les camarades et organiser à la rentrée les élections des délégués du personnel et le comité d'entreprise.

BREVES BREVES BREVES ...

Charte sociale sur la sous-traitance : les discussions reprennent !

Après une longue suspension des discussions et sous la pression des organisations syndicales et principalement de la CGT, les réunions pour l'élaboration d'une charte sociale protégeant les droits et conditions des salariés des entreprises extérieures ont enfin repris.

La première qui avait lieu sous l'égide du conseiller social le 5 mai 2015 a été l'occasion de faire un état des lieux des discussions et des positions de chacun sur un dossier qui, il est vrai, date depuis maintenant quelques années.

L'opiniâtreté de la CGT à défendre ce dossier part d'un constat simple : les politiques qui se sont succédées ces dernières années ont considérablement étendues l'externalisation des missions de service public. Des centaines d'agents du secteur privé concourent à présent de façon quotidienne à la bonne marche du service public culturel.

Loin d'abandonner la lutte contre toutes les formes d'externalisation, la CGT-Culture veut pour le plus grand bénéfice des salariés des boîtes concernées imposer un cadre social de haut niveau par l'adoption d'une charte contraignante pour l'ensemble du Ministère.





Solidarités... International

Naufrage des migrants en Méditerranée L'hécatombe doit cesser !

De nouveaux drames se sont déroulés coup sur coup au large des côtes européennes et portent à près de 2000 le nombre de migrants ayant trouvé la mort en traversant la méditerranée depuis le mois de janvier.

De plus en plus nombreux chaque année, ils auraient été plus de 200 000 en 2014 selon le HCR (Haut-Commissariat pour les Réfugiés) à quitter leurs pays (Syrie, Palestine Lybie ou l'Érythrée...), fuyant les zones de conflits, des régions où les droits humains sont bafoués, des pays minés par une pauvreté extrême.

Il est en effet urgent de s'interroger sur les raisons de ces migrations forcées. Quand, à la malnutrition, les difficultés d'accès à l'eau potable, l'analphabétisme, s'ajoutent les conflits armés et les déséquilibres causés suite à l'intervention militaire d'une coalition internationale, en Lybie et en Irak notamment, pour des intérêts géopolitiques dont les populations sont les premières victimes et dont la migration est la conséquence.

La coopération internationale s'impose pour contribuer à organiser sans délai l'aide au développement et la sécurité pour toutes les populations de la région.

Devant ces tragédies à répétition, la surveillance des frontières ne peut pas être la seule réponse aux défis humanitaires qui se posent aujourd'hui.

L'Union Européenne et les chefs d'États ne peuvent continuer de se défaire de leur responsabilité en axant principalement leur action sur la seule lutte contre les passeurs. Il est urgent que les besoins sociaux de ces populations trouvent des réponses pour leur permettre de vivre en paix et non dans la misère.

La CGT réclame non seulement des moyens techniques et humains à mettre en œuvre pour assurer l'obligation de secours en mer, mais également des moyens financiers pour permettre d'accueillir des personnes en besoin de protection sur le territoire européen.

Enfin, il devient aujourd'hui dramatiquement évident que sans possibilité de voies légales d'accès au territoire européen, l'hécatombe continuera.

Or, il faut qu'elle s'arrête. Vite

BREVES ... BREVES ... BREVES ...

National Gallery...the strike must go on !

Dans notre dernier numéro, une brève était consacrée à la lutte des agents de la National Gallery contre la privatisation de leurs emplois et pour la réintégration de Candy Udwin.

La CGT-Culture avait apporté son soutien en diffusant la pétition de soutien « Reinstade Candy », ainsi qu'une campagne de photos de soutien. Malheureusement, Candy Udwin a été licenciée après le 7 mai, date des élections législatives en Angleterre. Cependant le juge demande dans le cadre d'une procédure pré-contentieuse à l'employeur de payer Candy Udwin jusqu'au jugement définitif.

Pour autant, les liens continuent de se nouer avec nos camarades d'outre Manche. Clara Paillard, présidente du syndicat, est venue à une assemblée générale organisée aux Bons-Enfants le 17 avril, et est revenue, à l'occasion du congrès du SNMD CGT (syndicat national des musées et domaines) qui s'est tenue du 9 au 11 juin au C2RMF (centre de recherche et de restauration des musées de France).

La privatisation des emplois et des missions de la Culture est liée aux politiques néo-libérales conduites partout en Europe par les entreprises privées et relayées par les gouvernements. Les luttes doivent s'organiser et converger pour créer le rapport de force nécessaire à faire échouer ces projets de démantèlement des services publics et de l'intérêt général (voir brève relative au château de Versailles).

BREVES ... BREVES ... BREVES ...

Imbroglia à la Villa Medici

Nous avons eu l'occasion de rencontrer en avril les camarades représentant la CGT-Culture aux CT et CHSCT de la Villa Medici (Ecole française de Rome) sous tutelle du ministère de la Culture.

Cette équipe très dynamique et volontaire se heurte malheureusement à de multiples difficultés législatives et réglementaires.

Les locaux et les personnels dépendant selon le cas, soit du droit italien (contrats de travail, gestion administrative locale...), soit du droit français (instances de l'Ecole, gestion des personnels relevant du ministère de la Culture), ce chevauchement de textes donne souvent lieu à des interprétations contradictoires ou à de grands vides juridiques. L'éloignement géographique de cet établissement public ralentit de surcroît nos capacités d'actions respectives.

Nos camarades peuvent compter sur nous pour leur apporter toutes aide et défense dans leur mandat.

Nous avons convenu d'échanger régulièrement, de leur fournir tous les textes en vigueur nécessaires. Nous envisageons enfin d'organiser pour eux une session « formation » ciblée sur le droit du travail français et l'exercice de leur mandat.

**BRAVO !
con il sostegno di tutta CGT – Culture**

Actu

Frais de mission au MCC : Enfin une revalorisation ...mais pas avant la rentrée !

Le 29 mai dernier un groupe de travail relatif aux frais de mission s'est réuni au Ministère. Ces frais concernent les agents se déplaçant en dehors de leur résidence administrative dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Les frais inhérents (déplacements, repas, hébergement) sont pris en charge par l'administration selon un barème défini par décret. Les taux de remboursement – ridiculement bas – n'avaient pas été revus depuis 2001, il était donc urgent de faire quelque chose !

Frais d'hébergement, le Ministère s'aligne sur Bercy

A la demande des organisations syndicales, le Ministère de la Culture s'est enfin décidé à revaloriser les tarifs d'hébergement pour s'aligner sur ceux, réévalués il y a plus d'un an du Ministère des Finances... Ainsi, la nuitée pour Paris et les villes de plus de 200 000 habitants passe de 60 € à 70 €. La CGT a demandé que ce tarif soit étendu aux agglomérations de plus de 200.000 habitants et pas seulement aux villes. L'administration s'est engagée à étudier cette demande, mais a indiqué qu'il semblait difficile pour elle de recenser et de tenir à jour une liste de ces agglomérations... La CGT a indiqué qu'une mise à jour annuelle devrait être envisageable et qu'elle ne devait pas être trop compliquée. Pour la Province et en dehors de ces grandes villes, le tarif passe de 45 € à 55 €.

Cette revalorisation était très attendue car, contrairement au transport, les agents doivent avancer sur leurs deniers personnels les frais d'hébergement. En cas de dépassement du tarif, le surcoût reste à la charge de l'agent. Trouver un hôtel (petit déjà inclus) à moins de 60 € à Paris et dans les grandes villes ou 45 € en province (très compliqué dans les zones touristiques en période estivale) relève souvent de la gageure, ou du sacrifice... Les agents en sont, donc, souvent de leur poche. Cette revalorisation devrait coûter 150.000 € supplémentaires au budget ; somme « absorbable » selon l'administration.

Indemnités repas

L'administration a fait savoir qu'elle n'envisageait pas une revalorisation de l'indemnité de repas car son montant actuel, 15,25€, correspondait déjà au plafond du décret Fonction publique. La CGT a indiqué que ce montant était insuffisant. Et notamment pour les repas du soir, car dans la plupart des cas les restaurants pratiquent des tarifs plus élevés que le midi. L'administration s'est engagée à réfléchir à ce problème, sans laisser entrevoir beaucoup d'espoirs...

Déplacement : les agents pourront prendre l'avion (si c'est moins cher !)

Suite à nos multiples demandes, l'administration a décidé que les agents pourront adopter ce mode de déplacement, uniquement si le coût de la mission est moins cher et si le trajet (aller simple) fait plus de quatre heures. L'administration prendra en compte le coût total de la mission pour faire le comparatif. En effet, si le train est souvent moins cher, le temps de déplacement plus long peut entraîner des surcoûts liés à des nuitées et des repas supplémentaires. Cependant, la question des frais de navette ou de taxis pour relier les aéroports aux centres villes, n'a pas été vraiment discutée. Pour la CGT, ces frais doivent, évidemment être pris en charge par l'administration. Le gain de temps et l'économie

de fatigue pour les agents, représentent aussi une nette amélioration des conditions de travail dont il faut tenir compte !!

Pour favoriser l'alternative de l'avion, l'administration a annoncé la mise en place d'une procédure permettant aussi l'utilisation des compagnies « low cost » ce qui devrait permettre, d'après elle, d'ouvrir plus de possibilité pour ce type de transport. La CGT a indiqué qu'étant donné le volume du nouveau marché inter-ministériel envisagé (cf. ci-dessous), cela devrait toutefois permettre d'obtenir des tarifs préférentiels des compagnies aériennes régulières.

Un nouveau prestataire transport et hébergement

Le marché avec le prestataire actuel (Globéo) arrivant bientôt à terme, il est prévu de mettre en place un nouveau marché public inter-ministériel avec cinq autres ministères. Les établissements publics qui en feront la demande pourront également intégrer ce marché. Dans l'attente du nouveau prestataire, le marché actuel pourrait être prolongé afin de laisser le temps aux services administratifs de se former et de mettre en place la nouvelle plate-forme de réservation. La CGT a une fois de plus demandé un bilan du marché Globéo suites aux nombreuses difficultés et dysfonctionnements qui nous ont été signalés. Pour l'instant, silence radio de l'administration. Le futur marché devrait aussi prévoir la réservation et la prise en charge directe des chambres d'hôtel pour que les agents n'aient plus à faire l'avance des frais. Cependant, le choix leur sera donné de continuer à avancer les frais d'hébergement s'ils le souhaitent.

Chorus DT et résa en ligne : l'envers du décor

La CGT a déjà dénoncé à plusieurs reprises les difficultés d'utilisation du logiciel Chorus DT (pour Déplacements Temporaires), à cause, notamment, des inextricables circuits de validations. À cela s'ajoutent les difficultés liées à l'utilisation de la plate-forme de réservation qui présente un certain nombre d'inconvénients, notamment en cas d'annulation de mission, de modification d'horaires ou de trajet. Avec le nouveau marché, le Ministère doit donc tout reprendre à zéro et faire en sorte que les deux logiciels (Chorus DT et la nouvelle plate-forme de réservation) puissent fonctionner de concert. Cette nouvelle plate-forme sera déconnectée du nouveau prestataire, afin qu'elle ne change pas à chaque passage de marché. Enfin un peu de bon sens...

Les suites et ailleurs au Ministère ?

Deux autres réunions du groupe de travail sont prévues au Ministère d'ici septembre afin d'aboutir à la publication d'un nouvel arrêté pour le mois d'octobre. La CGT a demandé à l'administration que les nouvelles dispositions (notamment la revalorisation des indemnités d'hébergement) puissent être appliquées au plus vite. L'administration a admis l'urgence de leur mise en place, mais a indiqué qu'une publication de l'arrêté avant début septembre n'était vraisemblablement pas envisageable. La CGT, va demander aux établissements publics de s'aligner sur les nouvelles dispositions du Ministère et de les faire valider sans plus attendre dans les Conseils d'administration, sous réserve de dispositions plus favorables bien sûr.



RIFSEEP : C'est quoi encore que cette prime !?

Le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, de Sujétion, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) prévoit la refonte totale du régime indemnitaire des fonctionnaires d'État. Dès juillet 2015, les administrateurs civils sont passés au nouveau système, ils seront suivis par les ICCEAC (inspecteurs de la création) à partir de septembre 2015, puis par l'ensemble des corps de la filière administrative au 1er janvier 2016 et au plus tard fin 2016 pour tous les autres corps. Le principe est de fondre en une seule indemnité l'ensemble des primes actuelles sauf les primes dites « au service fait ». Elle se décompose en deux parties :

L'IFSE : une usine à gaz

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), est fondée sur la nature des fonctions exercées. Il est prévu de déterminer pour chaque catégorie statutaire auquel appartient l'agent des groupes de fonctions. (deux groupes pour la catégorie C, trois pour la catégorie B et quatre pour la catégorie A). Le groupe dans lequel se trouve l'agent déterminera le plancher et le plafond de la prime. Trois critères seront pris en compte : encadrement, technicité et sujétions particulières. En outre, l'IFSE devra tenir compte de l'expérience professionnelle cependant, elle ne s'appréciera pas à l'ancienneté ! Le montant de l'IFSE devrait être soclé (donc garantie). Néanmoins, la prime pourra varier en cas de mobilité géographique ou de changement de groupe. En outre, le montant de l'IFSE pourra être revu, à la hausse comme à la baisse, tous les trois ans.

Le CIA : y'en aura pas pour tout le monde !

Le Complément Indemnitaires Annuel (CIA) est une part variable et facultative sensée tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. L'appréciation du CIA est fondée sur l'entretien professionnel. Il s'applique à toutes les catégories d'agents. C'est donc une prime attribuée à la discrétion du chef de service, en d'autres termes, à la tête du client ! Le CIA sera versé sous réserve de disponibilité budgétaire. Traduction : pas de budget, pas de prime !

Prime soclée, prime figée et perte de pouvoir d'achat !

Si le soclage de l'IFSE peut apparaître comme une garantie, la réalité est plus complexe. Le mécanisme va en fait conduire à figer la prime des agents. En effet, parmi les différentes primes qu'il est prévu d'intégrer à l'IFSE, un certain nombre sont indexées sur le traitement brut. Il s'agit des primes dites « de rendement » de certains corps, qui sont calculées sur un pourcentage de l'indice brut. Ainsi lorsque l'agent change d'indice (par l'ancienneté) sa prime augmente mécaniquement. Ce mécanisme n'existera plus avec le RIFSEEP. Les primes d'encadrement dont le barème est calculé en fonction du nombre d'agents encadrés, vont également être remises en cause par leur intégration dans l'IFSE. Enfin, les primes dites « de sujétions particulières » calculées en fonction du grade de l'agent, vont également disparaître et comme les groupes de fonctions seront déconnectés du grade, les agents ne verront plus leurs primes revalorisées par le passage de grades.

Revalorisation des primes... ou pas !

Alors qu'il avait été annoncé que la mise en place du RIFSEEP ne se traduirait par aucune revalorisation des primes, le Ministère semble revenir sur ce principe.

Avec le passage au RIFSEEP, les ICCEAC verront leur régime indemnitaire augmenter de 50 % sur trois ans ! Le Ministère sera-t-il aussi généreux pour les autres corps (notamment ceux de catégorie C) ? Cela serait une bonne occasion de réduire les disparités indemnitaires entre corps et les inégalités entre les femmes et les hommes.

Le RIFSEEP fait l'unanimité contre lui.

À terme c'est le principe de la promotion de grade et la carrière des personnels qui est remis en cause car remplacé par le passage d'un groupe de fonctions à un autre. Le RIFSEEP risque par ailleurs de gêner la mobilité des personnels en raison des inégalités de traitement d'un service à l'autre alors que paradoxalement la mobilité est vivement encouragée. Enfin, au niveau de la Fonction Publique, l'ensemble des organisations syndicales se sont prononcées contre.

Non au RIFSEEP !

La CGT demande l'abrogation du RIFSEEP. Le Gouvernement doit ouvrir de réelles négociations afin d'arrêter le déclassement des fonctionnaires, de redonner du sens à leur carrière et de garantir le statut de la fonction publique.

La CGT-Culture revendique :

- ▶ le dégel du point d'indice et le rattrapage des pertes cumulées depuis des années
- ▶ la plus grande transparence et la plus grande équité dans l'attribution des primes
- ▶ l'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial, dans le traitement principal.
- ▶ le maintien des seules indemnités liées à une sujétion particulière (travaux pénibles, de nuit, dimanche, fériés...)
- ▶ la non application du CIA
- ▶ l'amélioration du taux de promotion et des parcours professionnels valorisant pour tous les agents
- ▶ des corps à deux grades pour les catégories C

Dernière minutes !

Au Comité Technique Ministériel du 10 juillet, l'administration a annoncé que les groupes de fonctions pour la catégorie C seraient finalement « calqués » sur les grades. Cela permettra une revalorisation des plafonds des primes en fonction de l'ancienneté et du déroulement de carrière de l'agent. Même si cette nouvelle disposition prévue n'est pas entièrement satisfaisante, elle permet au moins de « limiter la casse ». Il n'y a pas de petite victoire !